

# Entre lui et son compteur, le courant ne passe pas

PAR PASCAL SIMON

l'édition du soir

POLÉMIQUE

Lundi 4 Juillet 2016



**ACTUALITÉ**

Cet habitant de la rue d'Hérouville à Caen (Calvados) ne voulait pas entendre parler du nouveau boîtier électrique Linky. L'homme se bat pour garder son bon vieux compteur.



Il est 13 h 20, mardi dernier, quand Jean-Pierre Anquetil et son épouse sortent de chez eux, rue d'Hérouville, à Caen, pour accompagner leur petit-fils à l'école.

Derrière le portail de leur cour, ils aperçoivent un homme qui se présente comme technicien d'une entreprise sous-traitante d'Enedis (ERDF jusqu'à récemment). Il leur dit qu'il vient poser leur compteur électrique, un appareil de nouvelle génération, désormais connu sous l'appellation Linky. « **Je lui ai répondu non et non !** », s'énerve encore Jean-Pierre Anquetil.

Et pour cause. Après avoir reçu un courrier d'Enedis l'informant du déploiement de l'appareil, cet habitant de la rue d'Hérouville a renvoyé, fin mai et début juin, deux lettres en recommandé avec accusés de réception à Enedis et à la société OTI France, spécifiant son refus. À part le retour des accusés de réception, plus de nouvelle. Jusqu'à ce 28 juin...

« J'ai tapé deux fois sur son casque »

Sur le trottoir, le ton monte entre les deux hommes. Finalement, le technicien retourne à son véhicule, Jean-Pierre et sa femme pensent en être quitte et partent vers l'école.

« En revenant, j’aperçois de loin le technicien à genoux devant le coffret du compteur électrique. Je cours jusqu’à lui. J’avais beau lui ordonner d’arrêter ça, rien n’y faisait, il continuait le démontage de l’ancien compteur. Il a fallu que je tape deux fois sur son casque, raconte-t-il. Je lui ai alors demandé qu’il me prouve, par écrit, que cette installation était obligatoire et que ce compteur n’était pas nocif pour la santé. »



Un ancien et un nouveau compteur. (Photo : Ouest-France)

Trois autres représentants de la société sous-traitante font le déplacement jusqu'à la rue d'Hérouville. Finalement, l'ancien compteur est remis en place. Les techniciens s'en vont. **« J'ai retrouvé, dans ma boîte aux lettres, la copie de mon courrier de refus que j'avais collé sur la porte du coffret. Le technicien a écrit dessus que le changement du compteur est obligatoire »**, montre Jean-Pierre Anquetil en brandissant le document. Le mercredi soir, un représentant d'Enedis passe voir le couple Anquetil. Il revient déposer, vendredi, une documentation. **« Moi, tout ce que j'attends, c'est un courrier de leur directeur m'autorisant à garder le vieux compteur ! »**

## La réponse d'Enedis

**Jacques Mahé, délégué territorial Enedis dans le Calvados :** « Normalement, quand un client nous écrit, nous lui répondons. Cette semaine, nous nous sommes aperçus que le courrier n'avait pas été envoyé... Le technicien de notre sous-traitant pensait légitimement que cela avait été fait. Un rendez-vous a donc été proposé à M. et Mme Anquetil. Le déploiement des compteurs Linky est une décision de l'État. Imposer de force, ce n'est pas la voie que nous avons choisie, mais le dialogue, l'information, et le traitement au cas par cas quand c'est nécessaire. Le déploiement du compteur électrique Linky répond à un intérêt général. C'est l'État qui le dit à travers la loi sur la transition énergétique. Ce n'est pas fait pour embêter spécifiquement les habitants de Caen. Ce qui relève de l'intérêt général s'impose à tout le monde. »